

PROCES-VERBAL ~ CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021 ~

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, Place de l'Eglise à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 avril 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

~~~~~

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA, Philippe BIGOTEAU, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Arnaud PAVLOVSKY.

Mmes Valérie RECARTE, Emmanuelle DALLET, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Bénédicte LARCEBEAU, Laure TREMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS.

---

Absents excusés : Céline FAYS (pouvoir à M. Cédric BRESAC), M. Christian GARRIGUES (pouvoir à M. Philippe ENSALES), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à Mme Emmanuelle DALLET), Mme Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER).

---

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE.

~~~~~

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h00.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire prend la parole :

« Nous sommes réunis ce soir en conseil municipal, le 3^{ème} depuis le début de l'année 2021, avec pour ordre du jour le vote des comptes de gestion et compte administratif 2020 ainsi que le vote relatif aux budgets primitifs 2021.

Sur Bassussarry nous disposons du budget général et de 6 budgets annexes.

Pour une commune, l'adoption du budget primitif est un acte fondamental qui traduit **les priorités** de l'équipe municipale pour l'année en cours.

Sur BASSUSSARRY, ces priorités sont fondées sur deux piliers :

D'une part la poursuite de projets et d'actions engagées depuis quelques temps, comme :

- La rénovation et la modernisation de nos voiries municipales et des réseaux,
- L'embellissement de notre cadre de vie,
- La poursuite de la lutte et de la prévention contre les inondations.

Et le lancement de nouveaux projets structurants qui concourent à l'attractivité de la commune et à son dynamisme.

Parmi ceux-ci je peux citer :

- le démarrage du projet de rénovation et d'extension de l'ancienne mairie en vue d'y créer un centre associatif et d'animations.

Le budget 2021 vous est présenté sans augmentation de la fiscalité locale.

Il s'inscrit dans un contexte :

- D'incertitudes liées à la crise sanitaire que nous traversons
- et de réduction constante des dotations de l'état.

Il sera exécuté en restant particulièrement attentif à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le budget que nous devons adopter est un **budget ambitieux** avec des investissements à hauteur de 2,8 Millions d'euros.

C'est aussi un **acte de confiance et de prévoyance** qui permet d'accompagner le développement de BASSUSSARRY et d'adapter en continu les services municipaux aux besoins des habitants.

J'en profite pour saluer le travail de la commission finances, ainsi que des services administratifs de la commune dans la procédure d'élaboration du budget.

Dans un autre registre, je vais vous lire la dernière directive reçue de la Préfecture, qui stipule que le public présent à la réunion du Conseil Municipal, n'est pas autorisé à rester au-delà de 19h, en raison du couvre-feu toujours en vigueur. »

- Monsieur Le Maire fait la lecture de la directive, puis laisse la parole à Mme Emmanuelle DALLET, adjointe déléguée à l'action sociale :

« Dans la continuité des années précédentes, l'accueil de loisirs de Bassussarry jouit d'une bonne fréquentation, pendant les vacances scolaires, malgré le contexte sanitaire. Afin de respecter le protocole sanitaire, il a fallu embaucher d'avantage d'animateurs.

La convention Territoriale Globale a été renouvelée en partenariat avec la CAF, ce qui permet d'obtenir une subvention de 120 000€. »

- Monsieur Le Maire passe la parole à M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux finances :

« Ce soir nous allons devoir voter pour approuver les comptes de gestion de 2020, établis par le Trésorier, qui doivent être en tout point égaux aux comptes administratifs établis par Monsieur Le Maire, puis nous voterons les budgets primitifs pour l'exercice 2021, ainsi que la fixation des taux des taxes locales.

Pour préparer le budget et les documents qui vont être présentés ce soir, la Commission finances s'est réunie 3 fois et je tenais à les remercier pour leur engagement. Je tenais également à remercier les agents de la collectivité pour leur implication.

Le bilan de l'année 2020 est bon, nous avons pu constater une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement. Les finances de la commune sont saines et comme vous allez le voir ce soir, il y a beaucoup de projets d'investissement pour 2021 et les années à venir. »

~~~~~

## **ORDRE DU JOUR :**

### ➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2021**

Pour : 23 (dont 4 pouvoirs)

✓ **Adopté à l'Unanimité**

~~~~~

➤ **FINANCES :**

1. Election du Président de séance pour le vote des comptes administratifs du budget général et des 6 budgets annexes :

Monsieur le Maire rappelle que, pendant la discussion et le vote sur des Comptes administratifs 2020 qu'il a dressé, la séance doit être présidée par un autre conseiller, lui-même étant tenu de quitter la salle.

Il propose d'élire M. Yannick BASSIER, adjoint aux finances, pour présider la séance pendant son absence.

Pour : 23 (dont 4 pouvoirs)

✓ **Adopté à l'Unanimité**

2. Budget annexe du CLSH :

2.1 **Approbation du Compte de Gestion 2020 :**

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte de gestion 2020, élaboré par Monsieur le Trésorier Principal d'Anglet Adour Océan pour le budget annexe du CLSH.

Pour 2020, les écritures du compte de gestion sont en tous points conformes aux écritures du compte administratif.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du Budget annexe du CLSH de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2020.

Pour : 23 (dont 4 pouvoirs)

✓ **Adopté à l'Unanimité**

2.2 **Approbation du compte administratif 2020 :**

M. Michel LAHORGUE, Maire, ayant quitté la salle, il ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2021 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Le Compte Administratif du budget annexe du CLSH dont les dépenses et recettes s'inscrivent dans les prévisions du budget, se résume par section comme suit :

	Mandats émis en 2020	Titres émis en 2020	Reprise des antérieurs	Résultats 2020
Fonctionnement	298 829.37 €	298 829.37 €	0.00 €	0.00 €
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total du budget	298 829.37 €	298 829.37 €	0.00 €	0.00 €

Pour : 22 (dont 4 pouvoirs)

✓ **Adopté à l'Unanimité**

2.3 **Vote du Budget primitif 2021 :**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Il est exposé le contenu du budget en résumant les orientations générales et proposant un vote du budget par chapitre, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, pour le budget annexe du CLSH.

Prévisions	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	328 530,00 €	328 530,00 €
Investissement	0.00€	0.00€

Section de Fonctionnement :

- Dépenses :

Chapitres	Montants	Vote
Chap. 011	58 530,00 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 012	269 990,00 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap.65	10,00 €	→ Adopté à l'unanimité

▪ Recettes :

Chapitres	Montants	Vote
Chap.013	2 860,00 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 70	125 670,00 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 74	120 000,00 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 75	80 000,00 €	→ Adopté à l'unanimité

➤ Tous les chapitres ont été adoptés à l'unanimité des voix (23 dont 4 pouvoirs)

3. Budget annexe de la Cantine scolaire :

3.1 Approbation du Compte de Gestion 2020 :

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte de gestion 2020, élaboré par Monsieur le Trésorier Principal d'Anglet Adour Océan pour le budget annexe de la cantine scolaire. Pour 2020, les écritures du compte de gestion sont en tous points conformes aux écritures du compte administratif.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du Budget annexe de la cantine scolaire de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2020.

Pour : 23 (dont 4 pouvoirs)

✓ **Adopté à l'Unanimité**

3.2 Approbation du compte administratif 2020 :

M. Michel LAHORGUE, Maire, ayant quitté la salle, il ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2021 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Le Compte Administratif du budget annexe de la cantine scolaire dont les dépenses et recettes s'inscrivent dans les prévisions du budget, se résume par section comme suit :

	Mandats émis en 2020	Titres émis en 2020	Reprise des antérieurs	Résultats 2020
Fonctionnement	195 419.41€	195 419.41€	0.00€	0.00 €
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Restes à réaliser	0.00€	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total du budget	195 419.41€	195 419.41€	0.00€	0.00 €

Pour : 22 (dont 4 pouvoirs)

✓ **Adopté à l'Unanimité**

3.3 Vote du Budget primitif 2021 :

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Il est exposé le contenu du budget en résumant les orientations générales et proposant un vote du budget par chapitre, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, pour le budget annexe de la cantine scolaire.

Prévisions	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	238 800,00 €	238 800,00 €
Investissement	0.00€	0.00€

Section de Fonctionnement :

▪ Dépenses :

Chapitres	Montants	Vote
Chap. 011	109 295,00 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 012	129 500,00 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap.65	5,00 €	→ Adopté à l'unanimité

▪ Recettes :

Chapitres	Montants	Vote
Chap. 013	500,00 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 70	188 000,00 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 74	300,00 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 75	50 000,00 €	→ Adopté à l'unanimité

➤ **Tous les chapitres ont été adoptés à l'unanimité des voix (23 dont 4 pouvoirs)**

4. Budget annexe du Cimetière :

4.1 Approbation du Compte de Gestion 2020 :

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte de gestion 2020, élaboré par Monsieur le Trésorier Principal d'Anglet Adour Océan pour le budget annexe du cimetière.

Pour 2020, les écritures du compte de gestion sont en tous points conformes aux écritures du compte administratif.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du Budget annexe du cimetière de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2020.

Pour : 23 (dont 4 pouvoirs)

✓ **Adopté à l'Unanimité**

4.2 Approbation du Compte administratif 2020 :

M. Michel LAHORGUE, Maire, ayant quitté la salle, il ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2021 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Le Compte Administratif du budget annexe du Cimetière dont les dépenses et recettes s'inscrivent dans les prévisions du budget, se résume par section comme suit :

	Mandats émis en 2020	Titres émis en 2020	Reprise des antérieurs	Résultats 2020
Exploitation	8 342.72 €	11 324.76 €	4 386.45 €	7 368.49 €
Investissement	2 656.76 €	10 999.48 €	0.00 €	8 342.72 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total du budget	10 999.48 €	22 324.24 €	4 386.45 €	15 711.21 €

Le compte administratif du budget annexe du Cimetière fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de :	7 368.49€
- un excédent d'investissement de :	8 342.72€
- un résultat brut de clôture de :	15 711.21€
- des restes à réaliser à hauteur de :	0.00€
- un résultat net de clôture de :	15 711.21€

Pour : 22 (dont 4 pouvoirs)

✓ **Adopté à l'Unanimité**

4.3 Vote du Budget primitif 2021 :

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Il est exposé le contenu du budget en résumant les orientations générales et proposant un vote du budget par chapitre, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, pour le budget annexe du cimetière.

Prévisions	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	69 287,04 €	69 287.04€
Investissement	69 239,28 €	69 239.28€

Section de Fonctionnement :

▪ Dépenses :

Chapitres	Montants	Vote
Chap. 042	69 239,28 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 65	47,76 €	→ Adopté à l'unanimité

▪ Recettes :

Chapitres	Montants	Vote
Chap.002	2 982,04 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 70	66 300,00 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 75	5,00 €	→ Adopté à l'unanimité

Section d'investissement :

▪ Dépenses :

Chapitres	Montants	vote
Chap. 16	69 239,28 €	→ Adopté à l'unanimité

▪ Recettes :

Chapitres	Montants	vote
Chap. 040	69 239,28 €	→ Adopté à l'unanimité

► Tous les chapitres ont été adoptés à l'unanimité des voix (23 dont 4 pouvoirs)

5. Budget annexe du lotissement du Golf :

5.1 Approbation du compte de gestion 2020 :

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte de gestion 2020, élaboré par Monsieur le Trésorier Principal d'Anglet Adour Océan pour le budget annexe du lotissement du Golf. Pour 2020, les écritures du compte de gestion sont en tous points conformes aux écritures du compte administratif.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du Budget annexe du lotissement du Golf de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2020.

Pour : 23 (dont 4 pouvoirs)

✓ **Adopté à l'Unanimité**

5.2 Approbation du Compte administratif 2020 :

M. Michel LAHORGUE, Maire, ayant quitté la salle, il ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2021 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Le Compte Administratif du budget annexe du Golf dont les dépenses et recettes s'inscrivent dans les prévisions du budget, se résume par section comme suit :

	Mandats émis en 2020	Titres émis en 2020	Reprise des antérieurs	Résultats 2020
Fonctionnement	181 453.28 €	186 548.84€	85 414.72€	90 510.28 €
Investissement	18 138.10 €	17 452.23€	-17 452.23€	-18 138.10 €
Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00 €	0.00 €
Total du budget	199 591.38€	204 001.07€	67 962.49 €	72 372.18 €

Le compte administratif du budget annexe du Golf fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 90 510.28 €
- un déficit d'investissement de : - 18 138.10 €
- un résultat brut de clôture de : 72 372.18 €
- des restes à réaliser à hauteur de : 0.00 €
- un résultat net de clôture de : **72 372.18 €**

Pour : 22 (dont 4 pouvoirs)

✓ **Adopté à l'Unanimité**

5.3 Affectation des résultats de l'exercice 2020 :

Pour mémoire :

Résultat d'investissement antérieur reporté (N-1)	- 17 452,23 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (N-1)	85 414,72 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020	- 685,87 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (N-1)	- 17 452,23 €
Solde d'exécution cumulé	- 18 138,10 €

Restes à réaliser au 31/12/2020 :

Dépenses d'investissement	- €
Recettes d'investissement	- €
Solde des RAR	- €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020 :

Rappel solde d'exécution cumulé	- 18 138,10 €
Rappel solde RAR	- €
Besoin de financement	- 18 138,10 €

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat exercice 2020	5 095,56 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	85 414,72 €
Total à affecter	90 510,28 €

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 du budget annexe du lotissement du Golf, comme indiqué ci-dessous :

Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	18 138,10 €
Affectation du solde disponible à la ligne 002	72 372,18 €

Pour : 23 (dont 4 pouvoirs)

✓ **Adopté à l'Unanimité**

5.4 Vote du Budget primitif 2021 :

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Il est exposé le contenu du budget en résumant les orientations générales et proposant un vote du budget par chapitre, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, pour le budget annexe du Golf.

Prévisions	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	242 372,18 €	242 372,18 €
Investissement	37 038,10 €	37 038,10 €

Section de Fonctionnement :

▪ Dépenses :

Chapitres	Montants	Vote
Chap. 011	7 772,18 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 023	18 900,00 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 65	210 000,00 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 66	5 700,00 €	→ Adopté à l'unanimité

▪ Recettes :

Chapitres	Montants	Vote
Chap.002	72 372,18 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 75	170 000,00 €	→ Adopté à l'unanimité

Section d'investissement :

▪ Dépenses :

Chapitres	Montants	vote
Chap. 001	18 138,10 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 16	18 900,00 €	→ Adopté à l'unanimité

▪ Recettes :

Chapitres	Montants	vote
Chap. 021	18 900,00 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 10	18 138,10 €	→ Adopté à l'unanimité

➤ **Tous les chapitres ont été adoptés à l'unanimité des voix (23 dont 4 pouvoirs)**

6. Budget annexe du lotissement Igeldia :

6.1 Approbation du Compte administratif 2020 :

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte de gestion 2020, élaboré par Monsieur le Trésorier Principal d'Anglet Adour Océan pour le budget annexe du lotissement Igeldia. Pour 2020, les écritures du compte de gestion sont en tous points conformes aux écritures du compte administratif.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du Budget annexe du lotissement Igeldia de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2020.

Pour : 23 (dont 4 pouvoirs)

✓ **Adopté à l'Unanimité**

6.2 Approbation du Compte administratif 2020 :

M. Michel LAHORGUE, Maire, ayant quitté la salle, il ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2021 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Le Compte Administratif 2020 du budget annexe du lotissement Igeldia dont les dépenses et recettes s'inscrivent dans les prévisions du budget, se résume par section comme suit :

	Mandats émis en 2020	Titres émis en 2020	Reprise des antérieurs	Résultats 2020
Fonctionnement	4 972.26€	0.00 €	1 494 198.43€	1 489 226.17€
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total du budget	4 972.26€	0.00 €	1 494 198.43€	1 489 226.17€

Le compte administratif du budget annexe du lotissement Igeldia fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	:	1 489 226.17 €
- un déficit d'investissement de :		0.00 €
- un résultat brut de clôture de :		1 489 226.17 €
- des restes à réaliser à hauteur de :		0.00 €
- un résultat net de clôture de :		1 489 226.17 €

Pour : 22 (dont 4 pouvoirs)

✓ **Adopté à l'Unanimité**

6.3 Vote du Budget primitif 2021 :

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Il est exposé le contenu du budget en résumant les orientations générales et proposant un vote du budget par chapitre, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, pour le budget annexe du lotissement Igeldia.

Prévisions	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 489 226,17 €	1 489 226,17 €
Investissement	0,00 €	0,00 €

Section de Fonctionnement :

- Dépenses :

Chapitres	Montants	Vote
Chap. 011	10 000,00 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 65	1 479 226,17 €	→ Adopté à l'unanimité

▪ Recettes :

Chapitres	Montants	Vote
Chap.002	1 489 226,17 €	→ Adopté à l'unanimité

➤ **Tous les chapitres ont été adoptés à l'unanimité des voix (23 dont 4 pouvoirs)**

7. Budget annexe du Lotissement Ur Geldi :

7.1 Approbation du Compte de gestion 2020 :

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte de gestion 2020, élaboré par Monsieur le Trésorier Principal d'Anglet Adour Océan pour le budget annexe du lotissement Ur Geldi.

Pour 2020, les écritures du compte de gestion sont en tous points conformes aux écritures du compte administratif.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du Budget annexe du lotissement Ur Geldi de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2020.

Pour : 23 (dont 4 pouvoirs)

✓ **Adopté à l'Unanimité**

7.2 Approbation du Compte administratif 2020 :

M. Michel LAHORGUE, Maire, ayant quitté la salle, il ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2021 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Le Compte Administratif 2020 du budget annexe du lotissement Ur-Geldi dont les dépenses et recettes s'inscrivent dans les prévisions du budget, se résume par section comme suit :

	Mandats émis en 2020	Titres émis en 2020	Reprise des antérieurs	Résultats 2020
Fonctionnement	512 586.05 €	0.00 €	1 008 171.43€	495 585.38€
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total du budget	512 586.05 €	0.00 €	1 008 171.43 €	495 585.38€

Le compte administratif du budget annexe du lotissement Ur-Geldi fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	:	495 585.38€
- un déficit d'investissement de :		0.00€
- un résultat brut de clôture de :		495 585.38€
- des restes à réaliser à hauteur de :		0.00€
- un résultat net de clôture de :		495 585.38€

Pour : 22 (dont 4 pouvoirs)

✓ **Adopté à l'Unanimité**

7.3 Vote du Budget primitif 2021 :

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Il est exposé le contenu du budget en résumant les orientations générales et proposant un vote du budget par chapitre, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, pour le budget annexe du lotissement Ur Geldi.

Prévisions	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	495 585,38 €	495 585,38 €
Investissement	0,00 €	0,00 €

Section de Fonctionnement :

▪ Dépenses :

Chapitres	Montants	Vote
Chap. 65	495 585,38 €	→ Adopté à l'unanimité

▪ Recettes :

Chapitres	Montants	Vote
Chap.002	495 585,38 €	→ Adopté à l'unanimité

➤ **Tous les chapitres ont été adoptés à l'unanimité des voix (23 dont 4 pouvoirs)**

8. Budget Général :

8.1 Approbation du Compte de gestion 2020 :

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte de gestion 2020, élaboré par Monsieur le Trésorier Principal d'Anglet Adour Océan pour le budget général de la mairie.

Pour 2020, les écritures du compte de gestion sont en tous points conformes aux écritures du compte administratif.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du Budget général de la mairie de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2020.

Pour : 23 (dont 4 pouvoirs)

✓ **Adopté à l'Unanimité**

8.2 Approbation du Compte administratif 2020 :

M. Michel LAHORGUE, Maire, ayant quitté la salle, il ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2021 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Le Compte Administratif 2020 dont les dépenses et recettes s'inscrivent dans les prévisions du budget se résume par section comme suit :

Mandats émis en 2020	Titres émis en 2020	Reprise des antérieurs	Résultats 2020
----------------------	---------------------	------------------------	----------------

Fonctionnement	1 851 455.96€	2 691 750.76€	278 092.69€	1 118 387.49€
Investissement	1 646 950.25€	964 864.20€	-241 743.39€	- 923 829.44€
Restes à réaliser	167 356.80€	39 140.00€	0.00€	-128 216.80€
Total du budget	3 665 763.01€	3 695 754.96€	36 349.30€	66 341.25€

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	1 118 387.49€
- un déficit d'investissement de :	- 923 829.44€
- un résultat brut de clôture de :	194 558.05€
- des restes à réaliser à hauteur de :	- 128 216.80€
- un résultat net de clôture de :	66 341.25€

Pour : 22 (dont 4 pouvoirs)

✓ **Adopté à l'Unanimité**

8.3 Affectation des résultats de l'exercice 2020 :

Pour mémoire :

Résultat d'investissement antérieur reporté (N-1)	- 241 743,39 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (N-1)	278 092,69 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020 :

Solde d'exécution de l'exercice	- 682 086,05 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (N-1)	- 241 743,39 €
Solde d'exécution cumulé	- 923 829,44 €

Restes à réaliser au 31/12/2020 :

Dépenses d'investissement	- 167 356,80 €
Recettes d'investissement	39 140,00 €
Solde des RAR	- 128 216,80 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020 :

Rappel solde d'exécution cumulé	- 923 829,44 €
Rappel solde RAR	- 128 216,80 €
Besoin de financement	- 1 052 046,24 €

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat exercice 2020	840 294,80 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	278 092,69 €

Total à affecter	1 118 387,49 €
------------------	----------------

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 du budget général, comme indiqué ci-dessous :

Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	1 052 046,24 €
Affectation du solde disponible à la ligne 002	66 341,25 €

Pour : 23 (dont 4 pouvoirs)

✓ **Adopté à l'Unanimité**

8.4 Fixation des taux des impôts locaux pour l'exercice 2021 :

M. Yannick BASSIER, adjoint aux finances, expose les conditions dans lesquelles doivent être fixés les taux des impôts locaux en tenant compte des nouvelles règles fiscales issues de la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Considérant les modalités de mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales, il précise que deux taux restent à voter par le conseil municipal :

- Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB),
- Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Pour la TFPB, le nouveau taux de référence est de 24,28 %. Il est issu de l'addition du taux communal (11,21%) et du taux départemental (13,47%) votés par la collectivité en 2020.

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

Taxes	Taux de référence 2021	Bases prévisionnelles 2021	Taux proposés en 2021	Produits de référence 2021
T.F.P.B.	24,68 %	4 789 000 €	24,68 %	1 181 925 €
T.F.N.B.	30.06 %	44 100 €	30.06%	13 256 €

TOTAL produit de fiscalité attendu* :	1 195 181€
--	-------------------

** Montant brut hors application des allocations compensatrices et du coefficient correcteur.*

Pour : 23 (dont 4 pouvoirs)

✓ **Adopté à l'Unanimité**

Avant le vote du budget primitif 2021, Mme Valérie RECART, adjointe déléguée à la Communication, fait un point sur le travail de la Commission Communication :

- Le bulletin municipal est maintenant conçu avec l'appui d'une agence de Communication ;
- La reprise de la signalétique du Bourg est en cours, pour un budget d'environ 30 000€ ;
- Le tableau d'information du bourg va être remplacé (des devis sont en cours).

Monsieur Le Maire demande à M. RAVIER, Directeur Général des Services de faire un résumé des travaux d'investissement à venir :

Le programme des opérations d'investissement à venir est ambitieux :

- Etude VRD Juantipy/Bordaberria :	55 000€
- Etude hydraulique avec la CAPB :	30 000€
- SDEPA :	196 500€
- Participation au SIVOM :	47 750€
- Participation Office 64 LOREA :	8 320€
- Plaine inondable :	150 000€
- Mobilier :	27 000€
- Eclairage public :	20 000€
- Acquisitions de terrains :	18 000€
- Informatique :	15 000€
- Divers équipements :	15 000€
- Lamigue/Pétripaule :	484 000€
- Voirie et réseaux :	167 000€
- Centre associatif :	101 000€
- Parking Jantot :	72 000€
- Jardin Pénaud :	60 000€
- Travaux bâtiments :	48 000€
- Signalétique :	30 000€
- Chemins pédestres :	18 000€

8.5 Vote du Budget Primitif 2021 :

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Il est exposé le contenu du budget en résumant les orientations générales et proposant un vote du budget par chapitre, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes.

DECIDE de voter le budget primitif du budget général de la commune par chapitre, comme suit :

Prévisions	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 947 505,28 €	2 947 505,28 €
Investissement	2 796 864,52 €	2 796 864,52 €

Section de Fonctionnement :

▪ Dépenses :

Chapitres	Montants	Vote
Chap. 011	566 695,00 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 012	630 000,00 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 022	1 770,00 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 023	1 242 816,28 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 042	80 730,00 €	→ Adopté à l'unanimité

Chap. 65	299 350,00 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 66	28 530,00 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 67	89 614,00 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 68	8 000,00 €	→ Adopté à l'unanimité

▪ Recettes :

Chapitres	Montants	Vote
Chap.002	66 341,25 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 013	25 000,00 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 70	9 500,00 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 73	1 468 366,00 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 74	164 515,00 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 75	1 213 753,03 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 76	30,00 €	→ Adopté à l'unanimité

Section d'investissement :

▪ Dépenses :

Chapitres	Montants	vote
Chap. 001	923 829,44 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 16	89 000,00 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 20	115 000,00 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 204	252 578,28 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 21	264 392,41 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 23	1 149 364,39	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 27	2 700,00 €	→ Adopté à l'unanimité

▪ Recettes :

Chapitres	Montants	vote
Chap. 021	1 242 816,28 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 040	80 730,00 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 10	1 402 104,24 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 13	58 700,00 €	→ Adopté à l'unanimité
Chap. 27	12 514,00 €	→ Adopté à l'unanimité

➤ **Tous les chapitres ont été adoptés à l'unanimité des voix (23 dont 4 pouvoirs)**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 19h20.

Fait à Bassussarry, le 16 avril 2021.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

